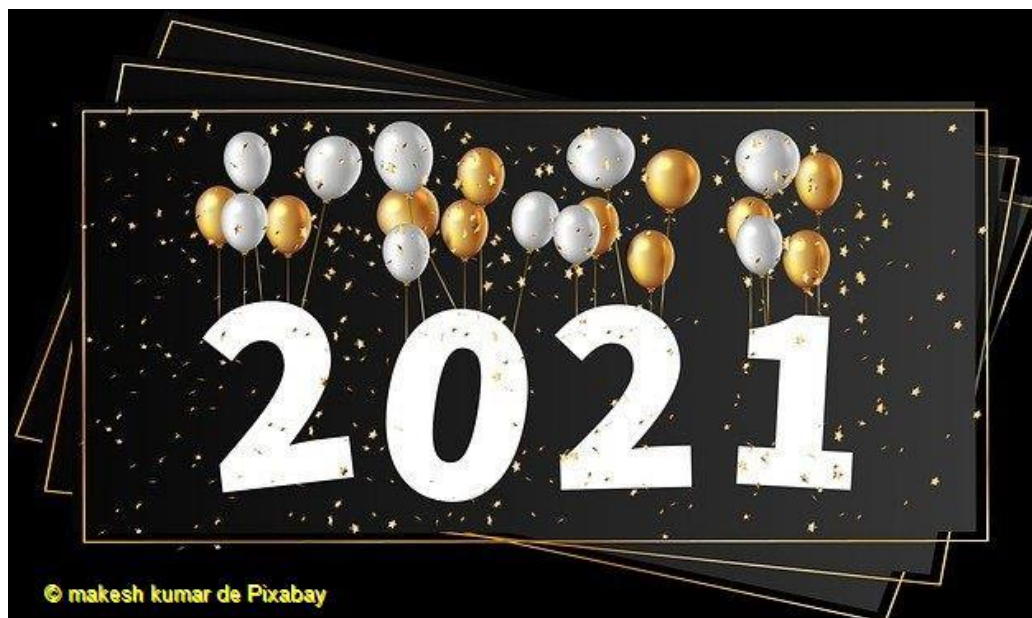




Bonne année !

Qu'elle nous devienne rapidement douce et légère à vivre !

ACTUALITES



CONSULTATION CITOYENNE

Comment améliorer la place des personnes âgées dans la société ?

A l'initiative de la consultation lancée le 12 décembre 2020, le Ministère chargé de l'Autonomie associé à Make.org.

Changer de regard sur la vieillesse !

Vieillir est et doit toujours être une chance !

Prendre conscience de la véritable place des personnes âgées dans la société !

Valoriser leur rôle spécifique !

Tels sont les thèmes qui sous-tendent l'interrogation lancée à l'ensemble des générations. Vous avez des propositions ? Alors, jusqu'au 9 février 2021, à vos claviers !

<https://make.org/FR/consultation/place-des-personnes-agees/consultation>

AU FIL DES JOURS (07 JANVIER 2021)



Communiqué de presse
4 janvier 2021

VACCINATION : ACCÉLÉRONS AVEC ORDRE ET MÉTHODE !

Le monde entier a salué la rapidité exceptionnelle de l'arrivée des premiers vaccins anti-Covid-19.

France Assos Santé a validé la stratégie de la Haute Autorité de Santé (HAS) considérant qu'il fallait vacciner en priorité les personnes les plus fragiles et résidant en établissements où la vie en collectivité augmente le risque de contagion. Les premières vaccinations ont commencé le dimanche 27 décembre 2020. Les doses de vaccins ont été livrées, mais les données sur leur nombre et leur localisation ne sont toujours pas publiques. Or il s'agit d'un élément primordial pour l'application appropriée de la politique vaccinale, en toute transparence.

Aujourd'hui, France Assos Santé demande l'accélération sans délai de la vaccination, avec la mise en œuvre avancée de la phase 2 afin de protéger rapidement les populations les plus fragiles, les plus vulnérables et les plus exposées.

Les plus vulnérables, quel que soit leur âge, risquent leur vie avec des formes graves plus fréquentes. La HAS l'a rappelé dans sa recommandation du 18 décembre 2020, mais l'information n'est pas passée, ni auprès des personnes concernées, ni auprès de leurs médecins. L'Assurance Maladie doit jouer un rôle majeur dans la diffusion de ces messages, notamment au moyen des comptes Ameli.

Ne pas accélérer la campagne en se donnant tous les moyens nécessaires, c'est mettre en danger le fragile équilibre sanitaire de la nation et son équilibre économique.

La logistique doit être claire et affirmée avec force : chacun doit pouvoir se faire vacciner au plus près de chez lui.

Il s'agit désormais de mobiliser d'importants moyens humains et matériels. L'annonce de l'ouverture de centres de vaccination est une première étape qui tient compte des conditions spécifiques de conservation des premiers vaccins disponibles.

La mobilisation de tous doit se faire en ordre et avec méthode ! Ne sacrifions pas la sécurité au profit du chiffre.

Cette mobilisation doit s'accompagner d'une garantie de disponibilité des doses en nombre suffisant et s'adapter si besoin en considérant tous les moyens possibles pour gagner la bataille décisive qui s'engage dès maintenant.

Les usagers de la santé attendent des actes forts et rassurants de la part des pouvoirs publics.

AU FIL DES JOURS (07 JANVIER 2021)

CFR

RETRAITE

Situation plus que préoccupante

Une météo quasi exécrable pour la plupart d'entre nous clôture une année mémorable - si l'on peut dire - où la pandémie qui nous nargue encore et le « Brexit » incertain renvoient la réforme des retraites aux oubliettes, tant dans la presse écrite que sur les ondes.

Oubliettes au long cours pour la partie systémique de la réforme, c'est certain, rien avant 2021 /2022. Moins tard sans doute pour sa partie paramétrique, car le temps peut vite venir de devoir adapter les paramètres des pensions aux dures réalités économiques. Il faudra bien que tous les régimes puissent continuer à assurer leurs versements. Rien de moins.

Problème paramétrique

Les hypothèses trop optimistes du rapport du COR du 15 octobre ont été pour partie corrigées à la marge par celui de novembre. C'est donc très récemment seulement que nous avons découvert qu'il n'y aurait pas de rééquilibrage des retraites avant 2045 dans le meilleur des cas. Didier Blanchet, président du Comité de suivi des retraites (CSR), un organisme indépendant chargé de veiller à ce que le pilotage du système demeure équitable et soutenable, indique dans son rapport annuel récemment remis à l'État que *« cette situation ne peut perdurer et que l'endettement ne peut être une stratégie durable pour financer un système par répartition où les cotisations des actifs doivent payer les pensions des retraités et s'équilibrer en moyenne année après année »*.

Les retraites françaises sont assurément mieux loties que celles de nos partenaires européens en termes d'âge de liquidation, de durée de la retraite, de montant des pensions, mais, représentant 14% du PIB, elles sont aussi les plus chères. Elles sont aujourd'hui en crise parce que ce qui aurait pu être fait à certaines époques ne l'a pas été. Une crise, c'est le moment où un passé mal géré présente sa note. *« Le système est, et restera, sous-financé sur les 25 prochaines années »*. Le CSR invite donc le gouvernement à définir un *« calendrier »* et une *« méthode de sortie »* de cette crise, sans toutefois faire de recommandations précises sauf à souligner que *« la convergence des régimes doit rester un objectif »*. Sauf aussi à rappeler les 3 leviers du *« triangle traditionnel »* : augmenter l'âge de départ, relever les taux de cotisation et baisser le niveau relatif des pensions par rapport aux salaires, *« mécanisme qui a déjà été beaucoup utilisé »* - nous dirions plutôt *« constamment utilisé »*.

Le dossier retraites est donc clairement au point mort, les discussions avec les syndicats ne reprendront de toute façon pas avant début janvier. Il ne s'agira pas de rêver à mettre déjà

AU FIL DES JOURS (07 JANVIER 2021)

en œuvre la réforme systémique (passage à un régime universel) votée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Il pourrait en revanche s'agir de commencer à réfléchir si une modification de paramètres, de l'un d'entre eux seulement ou d'une combinaison de plusieurs, pourrait éviter que les régimes n'aient pas d'autre choix que de geler, voire de baisser les pensions.



De son côté, le 2ème rapport du COR ne fait pas non plus mystère d'une situation encore plus délétère que celle prévue en septembre. Cette situation pourrait même menacer le principe même de la répartition si les cotisations n'arrivaient plus à assurer durablement le versement normal des pensions. Le prochain rapport du COR n'arrivera qu'en juin 2021. Il reflétera l'évolution de la pandémie en gravité et en durée, mais sera donc sans beaucoup d'utilité pour des discussions

entre partenaires sociaux. Espérons que celles-ci auront commencé bien plus tôt.

Le cas Agirc-Arrco est particulier : ses 84 milliards d'euros de réserves (valeur de marché ; cf. rapport du COR) sur un total de 157 que compte l'ensemble des régimes pourraient aider celui-ci à passer quelques mauvais caps. Mais seulement dans la limite de l'équivalent de 6 mois de prestations, en conformité avec les accords Agirc-Arrco de 2017/2019. En cas d'insuffisance de cette somme, le régime pourrait alors être tenté de prendre seul une mesure d'âge du type de celle qui a précisément abouti à ces accords, et ceci plutôt que d'augmenter les cotisations ou de baisser les pensions. Ces réserves, (mais ceci est une autre histoire, à surveiller), continuent d'être la cible de l'État, de façon plus ou moins affichée, mais à finalité résolument spoliatrice. Nous n'en sommes probablement pas là mais, avec un déficit public attendu à 8,5 % du PIB cette année, avec un chômage de 11 % en 2021, avec un niveau de dette à 122% du PIB fin 2021 et avec un scénario de la Banque de France selon lequel le pays ne retrouvera pas avant mi-2022 son niveau d'activité d'avant crise, sans oublier de surcroît la prévision du COR qu'entre 2020 et 2040 le nombre de retraités à la charge de chaque actif augmentera d'un tiers, nous nous posons des questions.

Problème systémique

Il est clair que, de l'Exécutif aux syndicats, personne ne veut actuellement entendre parler de l'aspect systémique d'une future réforme. Même la CFDT, un de ses promoteurs, le juge inabordable avant 2022. Ceci ne veut pas dire que le sujet ne soit pas discuté ici ou là pour commencer à préparer les confrontations sans aucun doute très difficiles qui auront lieu, peut-être assez tôt dans le prochain quinquennat. La CFR en discute déjà.

Il s'agit, conformément à l'objectif que nous avons fixé depuis longtemps, d'œuvrer dans le sens d'une convergence des différents systèmes actuels de retraite vers une retraite « universelle » ou du moins la plus universelle possible compte tenu peut-être de certaines réalités historiques et sociales.

AU FIL DES JOURS (07 JANVIER 2021)

Certaines de ces réalités sont devenues avec le temps d'incontestables injustices. Nous devons les dénoncer à petits pas et avec toute la pédagogie nécessaire pour arriver à persuader leurs défenseurs qu'une grande majorité de Français les réprouvent et demandent leur élimination.

Nous allons par conséquent refaire l'inventaire de ces injustices en les classant par ordre de priorité. Ce travail à mettre en route dès notre réunion de la Commission Retraites du 18 janvier révélera peut-être des domaines de convergence possible à une époque relativement rapprochée. Nous verrons bien.

« Par-delà les iniquités, la multiplicité et la complexité des règles en vigueur ont rendu différents systèmes actuels souvent inadaptés aux évolutions des parcours professionnels. A cette complexité qui peut être institutionnelle s'ajoutent des règles d'acquisition des points et du calcul des pensions bien différents d'un régime à l'autre » : Y. Humez (Commission Retraites CFR).

Nous en reparlerons bientôt mais, en cette période de fin d'année qui ne sera assurément pas festive pour tout le monde, je vous souhaite de profiter autant que vous le pourrez de toutes les joies que cette parenthèse apporte traditionnellement.

P. Lange

SANTE

La visioconférence a permis aux membres de la commission santé de la CFR de se retrouver nombreux le 7 décembre 2020, pour examiner principalement 2 thèmes : la mise en œuvre du contrat de complémentaire santé conclu avec MUTUALIA par la CFR pour les fédérations signataires, ainsi que l'actualité de la pandémie COVID-19 et les perspectives de la vaccination.



▪ Actualité de la pandémie COVID 19 et les perspectives de la vaccination.

La commission s'est principalement attachée à analyser les perspectives annoncées de la vaccination contre le virus COVID-19. Les personnes âgées et les plus vulnérables d'entre elles étant « prioritaires » pour la vaccination, il a semblé opportun de faire publier un communiqué de presse destiné à préciser le positionnement de la CFR.

Le texte de ce communiqué a été validé par le bureau de la CFR du 14 décembre 2020.

▪ Autres points d'actualité examinés par la commission :

- consultation citoyenne du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) : l'hôpital au service du droit à la santé.
- la réforme du financement des urgences au 1^{er} janvier 2021 qui institue un « forfait patient urgences » (FPU) pour les passages aux urgences non suivis d'hospitalisation. Fixé à 18 €, il sera mis à la charge des complémentaires santé.

J. Portier

AU FIL DES JOURS (07 JANVIER 2021)

NOS FEDERATIONS

FNAR



Bobigny, le 6 novembre 2020

La FNAROPA change de nom et devient INITIATIV'Retraite

Ce changement de nom est le fruit d'une longue réflexion et d'une longue maturation. Une étude de notoriété, réalisée en 2017, en a confirmé la nécessité et ses conclusions pointaient le caractère dépassé des acronymes et mettaient en avant le fait que la diversité des noms des associations affaiblissait la visibilité du mouvement.

La volonté de donner une image plus moderne et plus dynamique, de rassembler sous un même nom toutes les associations et les amicales affiliées était devenu une évidence.

Les retraités, le cœur de cible, représenteront 34% de la population en 2050 !

Les retraités d'aujourd'hui veulent choisir leur style de vie et en être les acteurs. Ils aspirent à la liberté et ont enfin le temps de découvrir le monde qui les entoure. Ils veulent profiter d'une retraite positive, choisie et non subie. Ils sont pluriels : les *Explorateurs* qui écoutent et s'ouvrent au monde extérieur et sont friands d'innovation ; les *Solidaires* qui pensent collectif et veulent garder du lien social ; les *Engagés* au niveau social ou associatif, qui se cherchent une vraie place dans la société.

INITIATIV'Retraite colle aux réalités et à l'image que souhaite se donner le mouvement !

Prendre l'*initiative* caractérise bien le réseau des associations et la Fédération, c'est son ADN.

Les idées, les réflexions, les orientations et les actions sont souvent innovantes : « la Retraite universelle » dès 2006, « l'usager au cœur du système de santé », « l'Autonomie », les partenariats nationaux, notamment en complémentaire Santé.

AU FIL DES JOURS (07 JANVIER 2021)

Prendre l'**initiative** a du sens pour les jeunes retraités qui ont des projets, qui veulent rester maîtres de leurs choix.

Pour la Fédération, « *prendre des initiatives* », c'est s'adapter en permanence dans une société en perpétuelle mutation et poursuivre sa vocation initiale : défendre les intérêts et le pouvoir d'achat des retraités, communiquer largement, accompagner ses adhérents tout au long de leur retraite ...

Le choix du logo est guidé par l'expression du dynamisme et de l'énergie. La couleur verte, c'est la continuité : « *ne pas renier ses origines et affirmer être fiers de son Histoire* », c'est aussi la cohérence avec la publication trimestrielle le Chêne Vert.

Ce nouveau nom marque la volonté du réseau d'INITIATIV'Retraite de poursuivre sa mission d'acteur du futur et d'être « toujours plus nombreux pour peser sur les décisions qui concernent tous les retraités ».

Philippe BARBIER
Président

INITIATIV'Retraite

Immeuble Luminem - 19, Rue de Paris - CS 50070 - 93013 Bobigny Cédex
Tél. : 01 41 63 80 80 / fnaropa@fnaropa.fr / www.fnaropa.fr



AU FIL DES JOURS (07 JANVIER 2021)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution :
le 04 FEVRIER 2021